



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.62.AV

Rénovation urbaine dite « Centre-ville » à COUVIN

Avis adopté le 14/07/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Couvin
- *Auteur de projet :* XMU Urbanistes
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 2/06/2023
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 7/07/2023
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Centre-ville de Couvin

Brève description du projet et de son contexte :

Face aux enjeux démographiques, économiques et environnementaux mis en évidence au travers du diagnostic, la stratégie de l'opération se décline en six objectifs généraux :

- attirer de nouveaux habitants en centre-ville plutôt que dans les villages,
- augmenter la mixité socio-économique des habitants,
- augmenter le potentiel touristique de Couvin-centre,
- redynamiser les commerces du centre-ville,
- renforcer et valoriser les échanges entre les différents réseaux d'économies locales,
- soutenir des pratiques cohérentes en relation avec les enjeux environnementaux.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Centre-ville » à COUVIN.

Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT soulignant que « *L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.*»

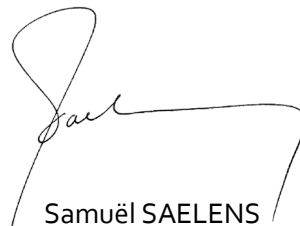
Il estime que le périmètre défini est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine.

Concernant le dossier de rénovation urbaine, le Pôle considère qu'il est de bonne qualité. Il salue particulièrement le processus participatif, réalisé dans des circonstances particulières liées à la pandémie de Covid-19.

A propos de la stratégie, le Pôle estime qu'elle est cohérente. Il valide les objectifs généraux. Il s'interroge toutefois sur la traduction de certains objectifs dans les fiches-projets étant donné que les premières fiches sont principalement centrées sur le stationnement et les voiries. Il estime que certaines fiches-projets de l'opération auraient pu être plus innovantes et variées. Le Pôle suggère par exemple de mieux développer les synergies de la commune avec le nouveau Parc national de l'Entre-Sambre et Meuse via son développement éco- touristique.

En ce qui concerne la mobilité, le Pôle s'inquiète des évolutions de la desserte en transports en commun et s'interroge sur la non-inscription d'un mobipôle dans le centre. Pour le Pôle, Couvin doit rester un centre important de multimodalité, combinant desserte ferroviaire, bus et bus rapides. Par ailleurs, pour garantir la qualité de vie en centre-ville, il est impératif que la gestion du trafic en transit utilisant la N99 pour traverser Couvin fasse l'objet d'une concertation avec l'autorité régionale et la division route du SPW.

Quant aux opportunités foncières émergentes, le Pôle constate que l'Administration communale libérera ses locaux actuels en vue de s'implanter sur le site de Bercet. Il constate également l'opportunité que représente le site Ste-Marie, à l'abandon. Il invite dès lors la commune à lancer les démarches en vue de la reconversion de ces deux sites (ex : inscription d'un périmètre SAR...).



Samuël SAELENS
Président